

FICHE FORMATION

TRAVAUX EN HAUTEUR Port des EPI

Public concerné :

Toute personne, expérimentée ou débutante, amenée à effectuer des travaux en hauteur sur pylônes, toitures, cordes ou nacelles suspendues.

Prérequis : *Aucune connaissance particulière nécessaire,
Etre apte médicalement et être âgé de plus de 18 ans,
Etre en mesure de comprendre des consignes de sécurité.*

Personne en situation de handicap : Toute personne ayant un handicap de quelque nature que ce soit, fera l'objet d'un entretien préalable afin de savoir s'il est possible de mettre en place un ou des aménagements pour qu'il puisse suivre la formation.

Durée de la formation : 1 à 2 jours en fonction des techniques ciblées (pylônes, toitures, ...) soit de 7 à 14 heures.

Nombre minimal et maximal de stagiaires pour la session considérée : 1 minimum, 8 maximum.

Tarif - lieu de stage - délais d'accès :

- Tarif Inter-entreprises : A partir de 180 € HT par personne et par jour
- Tarif Intra entreprise : A partir de 650 € HT
- Lieu en Inter-entreprises : Saint Jean
- Dates : voir planning de nos stages Inter
- Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

Profil de l'intervenant : Formateur salarié de NJ Formations ou formateur indépendant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

Objectifs de la formation : à l'issue de la formation, le stagiaire doit :

- Avoir acquis des principes sûrs concernant l'exploitation du matériel et des accessoires permettant un travail en hauteur, garantissant la sécurité des personnes et des biens,
- Pouvoir rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Méthodologie pédagogique :

- Exposé et discussions étayées de textes illustrés par diapositives et films,
- Support de cours, sous forme de livrets ou de mémentos,
- Formation pratique avec mise en situation de déplacements en hauteur avec équipements adaptés,
- Utilisation des équipements de protection individuels et collectifs nécessaires.

Evaluation de l'atteinte des objectifs :

- Contrôle continu en cours de formation sous forme de questions/réponses, d'analyses de situations, d'exercices,
- Contrôle des connaissances théoriques par questionnaire à choix multiples, le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses,
- Contrôle des connaissances pratiques par mise en situations, le stagiaire doit obtenir 70% de la note globale maximum,

Fiche d'évaluation remplie par chaque stagiaire en fin de formation.

FICHE FORMATION

TRAVAUX EN HAUTEUR

Port des EPI

Formalisation du résultat de la formation :

- Remise d'une attestation de formation à chacun des participants à l'issue de la formation,
- Envoi d'une attestation de réussite pour chacun des stagiaires reçus aux épreuves.

Contenu pédagogique :

La recommandation

- Obligation Art.233.1 du Code du travail,
- Prévention des risques professionnels.

L'accident du travail

- Les risques engendrés par les travaux en hauteur, les coûts, les conséquences

Définition des travaux en hauteur ou d'accès difficile

- Exemples de situations à risques (toiture, poteaux, pylônes, constructions, ...)
- Moyens d'élévation : échelles, nacelles, échafaudages, ...

Les acteurs de la prévention et leurs obligations

Les équipements de protection anti chute

- Équipements de protection collectifs,
- Équipements de protection Individuels,

La préparation du chantier

- Connaissance du matériel,
- Reconnaissance des sites,
- Modalités d'accès,
- Contrôles quotidiens,
- Ancrages,
- Fiches de préparation,
- Préparation du matériel et trousse de secours.

Accès au site

- Consignes de sécurité,
- Applications pratiques ; Analyse du chantier,
- Mise en situation de secours ; Signalisation de chantier,
- Mise en situation de sauvetage, repliement, balisage, signalisation.

